

27 août 1976 | Jacques Fauvet

Le tandem et le fusible

Sous la IV^e République, on se demandait à chaque crise de gouvernement si elle n'allait pas dégénérer en crise de régime. On s'est interrogé jusqu'au jour où elle s'est produite : en 1958. Mais sous la Cinquième, c'est la première fois que l'inévitable crise entre les deux têtes de l'exécutif a donné lieu à une crise de gouvernement qui peut déboucher un jour sur une crise de régime.

La Constitution de 1958 contient en germe deux genres de conflit : l'un entre le Premier ministre et le Président, l'autre entre ce dernier et l'Assemblée nationale. Comme son prédécesseur, l'actuel président vient de connaître, et de manière aiguë, le premier type de conflit, en attendant peut-être d'affronter plus tard le second.

* * *

Le régime ne peut fonctionner que si le Premier ministre se comporte en chef d'état-major du Président, n'a pas de politique personnelle et ne cherche pas à jouer contre lui des divisions de la majorité ou même du gouvernement. Il n'est pas si facile de rouler en tandem, mais si en plus de deux pédaliers il y a deux guidons mobiles, l'engin risque d'aller assez vite dans le fossé.

Or chaque président a vu un jour se camper devant lui ou même se dresser contre lui un tout autre personnage qu'un chef d'état-major : un véritable chef de gouvernement et de majorité, fort des pouvoirs que lui confère la Constitution, des moyens que lui donne le fait qu'il est à la tête de l'administration, du soutien de l'Assemblée nationale. Dès lors le conflit, feutré ou ouvert, devient inévitable.

Ce fut, face au général de Gaulle, le destin de M. Debré en 1962 et de M. Pompidou dès 1965 et, bien sûr, en 1968 ; ce fut celui de M. Chaban-Delmas face à M. Pompidou en 1972.

Le Premier ministre saute alors à la manière d'un fusible ; en partant, toujours de mauvais gré, il évite que, plus ou moins court-circuité, le Président ne soit atteint par l'échec ou l'éclat.

Il en allait de même, d'une certaine manière, sous la Quatrième. En s'en allant, le gouvernement sauvait la majorité, qui, elle, demeurerait. Aujourd'hui, c'est le Premier ministre qui s'en va et le Président qui reste. La différence est moins

grande qu'il n'y paraît puisqu'il est le dépositaire direct de la souveraineté populaire, comme l'était autrefois l'Assemblée nationale.

La crise actuelle diffère cependant des précédentes. Ce ne sont pas seulement deux hommes, deux tempéraments, qui se sont affrontés au cours des derniers mois ; ce sont deux conceptions, deux politiques qui se sont opposées, tant au gouvernement qu'au Parlement. L'éclat, sans précédent, du Premier ministre démissionnaire et la réplique, sans ménagement, du Président authentifient, s'il en était besoin, la profondeur du désaccord. De ce fait, la France est sans gouvernement non seulement depuis le 26 juillet mais depuis les élections cantonales du 15 mars : majorité en proie à l'inquiétude électorale, gouvernement partagé entre ministres-chefs de partis, administration paralysée par les divisions et les incertitudes de l'exécutif, pays envahi par le doute...

* * *

En usant habilement – contre l'UDR – de la phraséologie gaulliste, M. Giscard d'Estaing a dénoncé l'influence excessive du « mouvement des partis politiques » sur l'action gouvernementale. Si elle est fondée et si elle veut être équitable, l'accusation vise avant tout l'UDR et M. Chirac, mais aussi M. Ponia-towski et M. Lecanuet. Autant d'agents du régime des partis, en attendant peut-être d'en être les victimes ?

Prenant à revers ses censeurs, le Président affirme en somme qu'il n'est pour rien dans l'inflation et la baisse du franc. La faute en est donc au Premier ministre démissionnaire et au ministre de l'Économie et des Finances. Autant de boucs émissaires ?

M. Chirac s'entend reprocher d'avoir insuffisamment expliqué au pays la politique du gouvernement ; on avait pourtant l'impression que cette tâche avait été revendiquée ou même accaparée par le président de la République.

Réitérant son recours à la doctrine gaulliste, cette fois contre M. Chirac, M. Giscard d'Estaing dit s'être refusé à tout « transfert de pouvoirs » du Président au Premier ministre. Mais, outre que la saine doctrine est incertaine, en ce domaine comme en d'autres, ce n'est pas ce qu'exigeait le Premier ministre ; il demandait seulement que les membres de son équipe lui obéissent, ne passent pas par-dessus lui pour traiter directement des affaires et ne nuisent pas délibérément à l'action et à la cohésion de son gouvernement.

C'était, il est vrai, la première fois que le Président et le Premier ministre n'appartenaient pas à la même famille d'esprit ; c'est aussi la première fois qu'ils

ne lavent pas leur linge sale en famille. Le régime y gagne en clarté ; il n'est pas sûr qu'il n'y perde pas en autorité.

* * *

Le choix du nouveau Premier ministre [Raymond Barre] a une triple signification : économique, politique, institutionnelle. Pour la première fois, la lutte contre l'inflation, c'est-à-dire la fin des illusions chiffrées et des présentations fallacieuses, devient prioritaire ; l'heure de la vérité a sonné. Pour la première fois, le chef du gouvernement n'est pas un gaulliste d'appellation contrôlée, c'est-à-dire tenu, au moins en apparence, de défendre et de sauver l'héritage ; l'heure n'est plus à l'orthodoxie et à la fidélité. Pour la première fois, enfin, le Président se trouve à découvert face à la majorité, à l'opposition, au pays.

Désormais, il n'y a plus d'exécutif à deux têtes ; le Président en est le seul chef. Tous les échecs seront SES échecs. Désormais, il n'y a plus d'écran ou de rempart entre lui et la majorité, les moindres vagues le frapperont de plein fouet. Désormais, il n'y a plus de relais entre le Président et le pays. Ou il s'engagera dans les campagnes électorales et les défaites seront SES défaites, ou il ne s'engagera pas et il diminuera ses chances de l'emporter. S'il s'engage, qu'il gagne ou qu'il perde, il rendra sans espoir ou même sans objet toute tentative de rapprochement avec l'opposition. Et s'il ne s'engage pas, il accroîtra les chances de cette même opposition. Dans les deux cas, c'est l'autre conflit en germe dans la Constitution qui éclatera, cette fois entre le Président et l'Assemblée nationale.

En tranchant dans un sens présidentiel le conflit du premier genre entre les deux têtes de l'exécutif, M. Giscard d'Estaing pose à terme avec plus de certitude et plus d'acuité le second type de conflit, d'affrontement. Car si la responsabilité est sans partage, le risque l'est aussi.

Ce n'est plus seulement le sort d'un homme ni même d'un régime qui serait exposé ; ce serait celui du pays.